

Département du Jura

MAIRIE
DE
MOISSEY
39290

COMPTE RENDU

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

COMMUNE DE MOISSEY

Séance du 03 Octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MOISSEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Dominique TRONCIN, Maire

Présents : MM BOUCHARD Brigitte - DUBIEF Christophe - Serge JACQUET - MATA Téo-
MIELLE Gilles - MONIN Céline - OCLER Christine - RICHARD Pascale - ROBINET Yves

Absente excusée : VAUDOISOT Marie-Pierre

Secrétaire : Christine OCLER

Membres exercice = 11 – Présents = 10 – Votants = 10

Convocation : 27/09/2019 – Affichage : 11/10/2019

Le compte rendu de la séance du 17 Juillet 2019 est approuvé sans observation de la part des membres présents.

Délibération n° 53 -19 : ONF – DESTINATION DES COUPES 2020

Sur proposition de l'O.N.F, le conseil municipal fixe pour les chablis et coupes de bois réglées de l'exercice 2020, ainsi que pour les coupes non réglées, parcelles 1am (coupe d'amélioration feuillue), 21af, 23af, coupe d'amélioration avec ouverture de cloisonnements d'exploitation, parcelles 3af, 5af, 35af (coupe d'ouverture des cloisonnements) les destinations suivantes :

Pour leurs besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, délivrance aux affouagistes des produits définis ci-après : petits bois et houppiers de diamètre inférieur ou égal à 30. Parcelles 1am, 21af, 23af, houppiers parcelles 3af, 5af, 35af

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : Christine OCLER- Serge JACQUET – Téo MATA

Serge JACQUET signale qu'il est à la recherche d'un bucheron (bois façonné) pour remplacer Rémi EPAILLY, indisponible. Brigitte BOUCHARD lui indique Jean-Marie GUIVIER de Monnières.

Il est prévu d'organiser une balade d'environ 2 heures le samedi 2 novembre 2019 pour découvrir les sentiers balisés sur le territoire de Moissy. Les participants se retrouveraient ensuite pour partager un moment convivial. OK du Conseil municipal

Délibération n° 54-19 : DÉSIGNATION DE DEUX AGENTS RECENSEURS

Considérant les deux candidatures reçues pour les travaux de recensement de la population à compter du 16/01/2020, Mme Claudine CUBY et Mme Catherine BRUNEL, le conseil Municipal décide à l'unanimité la création de deux emplois contractuels d'agent recenseur non titulaires à temps non complet, pour les opérations de recensement de la population pendant la période allant du 1er jour de formation à la fin des opérations fixée à mi-février 2020. Madame Christine TIGNOLET a été désignée par arrêté du Maire comme coordonnateur communal pour organiser la collaboration entre les différents acteurs.

Délibération n° 55-19 : HORAIRE HEBDOMADAIRE AGENT CONTRACTUEL

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'afin de faire face à l'accroissement temporaire d'activité occasionné par le remplacement des agents en congés maladie ou annuels au foyer logement, un poste d'agent contractuel a été créé en 2017. Le nombre d'heures hebdomadaires correspondant à cet emploi avait été fixé à 15 heures.

Compte tenu des recrutements de 2019 et des plannings appliqués depuis le début d'année, il apparaît que cette durée hebdomadaire ne correspond plus à la réalité et qu'elle doit être diminuée.

Sur proposition du Directeur du FPA, le Conseil Municipal décide de fixer la durée hebdomadaire de travail du poste de contractuel pour les remplacements d'agents en congés à **8 heures**, étant précisé que l'agent pourra être amené à faire des heures complémentaires rémunérées en cas de nécessité de service.

Délibération n° 63-19 : ACHAT VÉHICULE D'OCCASION

Le Maire indique au conseil municipal qu'il devient plus que nécessaire que la commune s'équipe d'un véhicule utilitaire. Il sollicite du conseil municipal l'autorisation d'effectuer les démarches en vue de se porter acquéreur d'un véhicule d'occasion aux alentours de 3 000 €

Unanimité du conseil municipal pour donner pouvoir au Maire pour réaliser cet achat dans les meilleures conditions.

Délibération n° 57-19 : LIBÉRALITES RECUES

Le Conseil Municipal accepte la participation volontaire de la part d'Ami 2 d'un montant de 133.33 € pour le foyer logement. Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 7713. Il donne pouvoir au Maire pour accepter de façon permanente à compter de ce jour, tous les dons à venir.

Délibération n° 58-19 : ADMISSION EN NON VALEUR

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de la trésorerie municipale du Grand Dole par rapport à une décision de la commission de surendettement qui impose d'effacer une dette pour un montant de 6 920.83 € au profit de Mme KERKHOVE Simone pour des redevances de loyers et repas non acquittées au foyer logement depuis 2018. Les crédits correspondants doivent être inscrits en dépense à l'article 6542 du budget du foyer logement. Le conseil municipal ne peut que donner suite à cette demande, reste à trouver les crédits nécessaires à prélever sur d'autres chapitres, sans entraîner un déséquilibre budgétaire.

Délibération n° 59-19 – BAIL PRÉCAIRE AVEC LA SARL MAGNO

Considérant sa délibération 36 du 11 avril 2019 décidant de mettre fin au bail commercial signé avec les représentants de la SARL MAGNO à l'échéance d'une période triennale soit le 01/11/2019 et le souhait exprimé par ces derniers de poursuivre la location quelques mois après cette date, le Maire invite le conseil municipal à délibérer pour mettre en place un bail précaire.

Le conseil municipal accepte de continuer à louer le local de la supérette à la SARL MAGNO à compter de la date de reprise des locaux par la commune, sous la forme d'un bail précaire et pour une période de 6 mois maximum dans les mêmes conditions de loyer, à savoir 203,04 € arrondi à 203 € mensuel.

Délibération n° 60-19 – BIENS SANS MAÎTRES

Le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que les propriétaires suivants sont décédés depuis plus de 30 ans. Dans ce cas, la commune peut exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code civil pour les raisons suivantes : **Succession ouverte depuis plus de 30 ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté** et procéder à l'acquisition de plein droit, par délibération.

NOM	ADRESSE	Date de Naissance	Parcelle Superficie	Date de décès
GUELLE Gabriel	7 E section d'Infirmiers Militaires 18000 BOURGES	00/00/0000 à 99	ZC 122 7 a 71	08/05/1989
GUELLE Fernand Georges	Au Village 39290 OFFLANGES	00/00/0000 à 99	ZC 172 5 a 91	13/04/1987
DELIGNETTE Auguste	39290 OFFLANGES	00/00/0000 à 99	ZC 161 –179 8 a et 11 a 10	05/12/1976
SAUNOT Ermance Margue	25820 LAISSEY	01/12/1889 à 99	ZC 119 6 a 20	22/12/1979

Unanimité du conseil municipal

Une autre procédure peut être engagée pour les parcelles ci-dessous : **propriétaire inconnu y compris des services de la publicité foncière, et pour lesquels depuis plus de trois ans les taxes foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de 3 ans ou l'ont été par un tiers**

Après enquête, constatation par arrêté du Maire, affichage et publication dans un journal d'annonces légales, notification au dernier domicile connu, notification des arrêtés au Préfet. A l'issue d'un délai de 6 mois à compter de la dernière mesure de publicité, et si aucun propriétaire ne s'est fait connaître, le bien est présumé sans maître et peut être incorporé dans le domaine communal : délibération dans les 6 mois, constatation par arrêté du Maire et publication des arrêtés à la conservation des hypothèques pour les intégrer aux biens de la commune.

NOM	ADRESSE	Date de Naissance	Parcelle Superficie	Taxe acquittée
GUDELLOT Blanche THABARD Gabriel MAIRE Denise	39290 MONTMIREY LE CHATEAU 44 Rue des Commards 39100 DOLE Au Village 39290 OFFLANGES	10/01/1911 16/06/1915 09/04/1913	ZC 45 8 a 30	non
GREBOT Jean Robert	58160 IMPHY	02/01/1913	ZD 135 4 a 00	non
THOMAS/PAUTHIER André	84 Av La Porte de Villiers 75017 PARIS	00/00/0000	ZC 86 5 a 60	non
MARTIN Adrien	1 Rue Siegfried 91360 EPINAY SUR ORGE	00/00/0000	ZD 85 6 a 00	non
PITOT BELIN Veuve COUCHETTE	Le VILLAGE 39290 MOISSEY	00/00/0000	ZA 31 2 a 40	non
CLEUSTRE Marcelle Andrée	Cité Roger Route des Cros 34000 MONTPELLIER	02/03/1915	ZC 66 8 a 40	non
GILLE Georgette Ferna	300 Av du 8 mai EYRAGUES LE HAMEAU	18/09/1923	ZB 6 16 a 00	non
LORMET Jeanne	Hopital de Morez Les essarts 39400 HAUTS DE BIENNE	02/06/1915	ZC 157 – 151 159 – 17 a 35	Non

Autres renseignements à obtenir par rapport à une succession dont le propriétaire est décédé depuis moins de 30 ans sans héritier ou dont les héritiers n'auraient pas accepté la succession : La commune ne pourrait intervenir qu'au terme du délai de prescription trentenaire.
A voir avec des membres de la famille.

NOM	ADRESSE	Date de Naissance	Parcelle Superficie	Taxe acquittée Si oui par qui
MIROUDOT Honorine ép THOMAS Marcel Décédée le 26/10/2002 THOMAS Marcel	LE VILLAGE 39290 MOISSEY	10/04/1912 00/00/0000	ZD 132 4 a 28	non

Délibération n° 61-19 – DÉCISION MODIFICATIVE n° 3 BUDGET COMMUNAL

La trésorerie municipale du Grand Dole informe le Maire d'une anomalie dans les comptes 2018 de la commune par rapport à l'encaissement de deux subventions inscrites à des articles amortissables, alors que la commune n'amortit pas. Il convient de prendre une délibération pour modifier cette anomalie, qui concerne des subventions d'un montant de 4001.85 € et 7 500.00 €, sans incidence sur l'équilibre budgétaire. Unanimité du Conseil municipal.

Dépense Investissement 1332	=	+ 7 500 €
Recette Investissement 1342	=	+ 7 500 €
Dépense Investissement 13158	=	+ 4 002 €
Recette Investissement 13258	=	+ 4 002 €

Délibération n° 56 et 64-19 – TRAVAUX et DEMANDE DE SUBVENTIONS

Considérant le projet existant visant à améliorer le cadre de vie des habitants et la sécurité à travers l'installation d'une signalétique et la reprise de tampons sur voirie, facilitant la circulation et le cheminement dans le village,

Vu les devis estimatifs et quantitatifs établis pour un montant global HT de 8 885.80 € par R.P.S. Marquage au sol de SAINT VIT + 2 830.20 € par SJE de MESSIA SUR SORNE pour les tampons sur la voirie, le conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser l'opération telle que proposée par le Maire suivant les devis établis ci-dessus pour un montant global HT de 11716.00 €, soit 14 059.20 € TTC.

Une demande de subvention sera adressée au Grand Dole à hauteur de 5 858 € et au Département dans le cadre des amendes de police s'il reste des crédits, avec une demande d'autorisation de préfinancer l'opération.

Le devis RPS pour la signalétique sera à modifier avant signature définitive pour tenir compte des observations faites au cours du visionnage du projet en séance.

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n° 62 -19 : DÉROGATION NATURA 2000

Le Maire communique conseil municipal la demande de plantation d'arbres d'essence « Wollemia nobilis » qu'il vient de recevoir. Il s'agit d'un arbre rare qui demande un sol granitique et le terrain de la forêt de la Serre conviendrait. Le projet pourrait porter sur la plantation d'un bosquet d'une cinquantaine d'arbres, tout en précisant qu'il ne s'agit pas d'une espèce invasive, sur un terrain appartenant à la commune ou un terrain privé. Considérant l'inscription du site en zone Natura 2000 et ses espèces répertoriées, il convient de prendre une délibération pour solliciter une dérogation si le projet aboutit.

PLAQUE JARDIN DU SOUVENIR : Le conseil municipal est informé que le Maire a demandé un devis pour l'installation d'un dispositif à proximité du jardin du souvenir permettant l'installation d'une plaque pour les familles qui le souhaiteraient.

CABINET INFIRMIER : Le conseil municipal prend connaissance de la lettre de réclamation adressée par Madame VUILLEMIN par rapport à l'humidité présente dans le local infirmier qu'elle loue au 4 Grande Rue. L'installation d'un déshumidificateur à l'essai pour tester son efficacité semble bien fonctionner et le Maire propose l'achat d'un appareil du même type adapté à la superficie du local. Accord unanime du Conseil Municipal. C'est donc cette solution qui est retenue plutôt que des travaux de déshumidificateur mural ou ventilation dynamique hors de prix.

SERVICE CIVIQUE : Lucas NICOLIN en mission service civique depuis le 01/09/2019 à raison de 28 heures par semaine donne entière satisfaction.

ÉVEIL MUSICAL : La commune met à disposition la salle du conseil municipal une heure tous les samedis matin pour une activité d'éveil musical pour les enfants de 3 à 5 ans, animée par Tiphaine CHAMBON d'Offlanges.

MAISON RAPOSO : Le Maire et la première adjointe ont rencontré M. LEICHTNAM et sa compagne qui ont fait une offre à 25 000 €. Le conseil municipal ne valide pas cette offre mais retient la proposition faite par le Maire et la 1^{ère} adjointe à 40 000 €.

DÉVIATION : Une copie du courrier adressé à M. le président du Conseil Départemental par le Maire sera envoyée à tous les conseillers municipaux. Lors de sa présentation des vœux 2019 aux Maires du canton le Président du Conseil départemental a affirmé que la déviation de Moissey représente toujours une priorité pour le Département. Le Maire souhaite une entrevue sur le devenir de cette priorité ou sur les autres solutions à mettre en place, pour réduire considérablement le trafic des poids lourds en transit sur la RD475.

BÉNÉVOLAT : Le Maire signale les derniers travaux effectués par les bénévoles :

- Puits Baudry – Rambarde pont de pierre
Barrière de protection pour empêcher tout dépôt dans l'ancienne décharge
- Socle cuve à gaz et muret au foyer logement.

Un grand merci à eux.

REPRISE DES APRÈS-MIDIS LUDIQUES : Yves ROBINET signale la reprise des activités à la salle du conseil municipal de la Mairie à partir du Jeudi 10 octobre à 14 h 30.

DATES À RETENIR :

Découverte des sentiers balisés sur le territoire de la commune samedi 2/11/2019 à 14 h 30

Repas des anciens 15/12/2019

Vœux de la Municipalité : 12/01/2020

Elections Municipales : 15 et 22 mars 2020 –Date limite pour s'inscrire sur la liste électorale 07/02/2020.

Le Maire
Dominique TRONCIN

